

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

Feudor
DEPUIS 1951

Page 1 sur 9

1. SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : ALLUME FEU ENFLAMMETTE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Utilisations pertinentes = Produit utilisé pour l'ignition de combustibles solides dans appareils les ménagers

1.2.2 Utilisations déconseillées = Aucun

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur : STG FRANCE

Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux

92012 NANTERRE, FRANCE

Téléphone : 01.55.17.72.50

Fax : 01.55.17.72.72

Contact : Mr François SEHPOSSIAN

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-Poison de Paris : 01.40.05.48.48

2. SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Flam. Sol. 2.

2.1.2 Classification conformément au règlement 67/548/EEC & 1999/45/EC :

R10 : Inflammable.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Marquage selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit : ALLUME FEU ENFLAMMETTE

Contient : Non applicable

Pictogramme de danger : Non applicable

Mention d'avertissement : Non applicable

Mention de danger : Flam. Sol. 2

Conseils de prudence :

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun

3. SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance

Cire et fibre modelée composent l'allume feu, avec un embout provoquant l'ignition

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

Mélanges

EC Classification Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)

Le bâtonnet : L'enflammeur est fabriquée à partir de mélanges de paraffine (CAS 8002-74-2)

La tête : La tête est fabriquée à partir de mélanges de chlorure de potassium (CAS 3811-04-9), avec de la gélatine technique et des matériaux inertes à combustion modérée ainsi que de faibles quantités de phosphore rouge amorphe (CAS 7723-14-0) et des colorants.

Le gratoir : les panneaux latéraux de la boîte d'enflammeur sont revêtus d'une composition spéciale contenant du phosphore rouge amorphe (CAS 7723-14-0)

La majorité de ces composants ne sont pas dangereux. Les seuls composants dangereux sont le chlorure de potassium et le phosphore rouge amorphe.

Composants	%W/W	CAS No.	EC No.	REACH Registration No.	Hazard Statement(s)
chlorure de potassium	1.7	3811-04-9	223-289-7	aucun	H 271
phosphore rouge amorphe	0.04	7723-14-0	231-768-7	aucun	H 228

Règlement 67/548/EEC & directive 1999/45/EC

Composants	%W/W	CAS No.	EC No.	REACH Registration No.	Hazard Statement(s)
Cire de paraffine	40	8002-74-2	265-154-5	aucun	H 304 Peut être mortel en cas d'indigestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Hydroxide de Calcium	2	1305-62-0	215-137-3	aucun	H315 Provoque une irritation cutanée
Preventol ON supplémentaire	3	6152-33-6	201-993-5	aucun	H 208

4. SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :



Après inhalation :

Assurer un apport d'air frais pour une meilleure respiration.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

En cas de malaises, se rendre chez un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas de d'irritation persistance de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire :

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin et garder à disposition l'étiquette.

Après ingestion :

Appeler aussitôt un médecin
Ne pas se faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Effets irritants
Sècheresse de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter les symptômes.

5. SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Agent d'extinction approprié : Poudre sèche, mousse chimique, sable, Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Peut provoquer une fumée toxique de Monoxyde de Carbone et des gazs acides comme l'oxyde de phosphore si jamais les flammes sont dans un espace confiné.

Ne pas respirer les gaz de combustion

5.3 Conseils aux pompiers :

Garder une distance raisonnable vis-à-vis du produit.

Utiliser un appareil respiratoire indépendant et des vêtements protecteurs.

Pulvériser de l'eau en cas de flamme – Eviter de jeter dans l'environnement.

6. SECTION 6 : MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et mesure d'urgence :

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égouts / les eaux superficielle / les eaux souterraines.

Eviter de jeter dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Ramasser avec un sac en plastique.
Garder loin de la chaleur.
Jeter à la poubelle

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir section 8 - 13.

7. SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter tout contact.
Conserver à l'écart de toute source de chaleur d'ignition – Ne pas fumer.
Se laver les mains avant manipulation et après avoir mangé, bu ou fumer .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé et à température ambiante et à l'écart de toutes sources de chaleur.
Conserver uniquement dans le paquet d'origine.

Température conservation : à protéger du soleil
Durée de stockage : Longue sous conditions normales
Matériel incompatible : Agents oxydants

7.3 Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Voir la section 1-2.

8. SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 **Limites d'exposition** : Aucune
8.1.2 **Limites Biologique** : Non établi
8.1.3 **PNECs et DNELs** : Non établi

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 **Techniques appropriées** : Bien ventilé
8.2.2 **Protection corporelle** : Hygiène basique – éviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

Protection des yeux

Pas de protection nécessaire



Protection des mains

Pas de protection nécessaire



Protection respiratoire

Pas de protection nécessaire



Dangers thermiques : non applicable

8.2.3 Contrôle de l'environnement :
Eviter de jeter dans l'environnement

9. SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Conditionnement :	20 à 10
Couleur :	Marron
Odeur:	Type paraffine
Seuil odeur :	Non établi
PH :	Non déterminé
Congélation :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point d'inflammation :	Oui > 180 C
Evaporation :	Non déterminé
Inflammation aux solides	Non établi
Inflammation aux explosifs :	Non explosif
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité:	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Non applicable – produit solide
Coefficient de partage :	Non déterminé
Température auto-ignition :	450 C
Décomposition :	Non déterminé
Viscosité :	Non applicable – Produit solide
Propriétés explosives :	Non explosif

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

Propriétés Oxydantes : Non oxydantes

9.2 Autres informations :

Aucune.

10. SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

Stable lors d'une utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique :

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune.

10.4 Conditions à éviter :

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé et à température ambiante et à l'écart de toutes sources de chaleur. NE PAS FUMER.

10.5 Matières incompatibles :

Tenir à l'écart de toutes sources chimiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Ingestion :	Critères non connus
Inhalation :	Critères non connus
Contact cutanée :	Sécheresse cutanée.
Irritation de la peau :	Non applicable - produit solide
Irritation oculaire :	Non déterminé.
Voie respiratoire :	Non déterminé.
Mutagénèse :	Non.
Cancérogénicité :	Non.
Toxiques :	Non.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

Simple exposition : Non applicable - produit solide.

Expositions répétées : Non applicable - produit solide.

Dangers d'Aspiration : Non applicable - produit solide

11.2 Informations complémentaires : Aucune

12. SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1 Toxicité : Non applicable - produit solide

12.2 Persistance et dégradabilité : une partie seulement Biodégradable donc nuisible à l'environnement

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non établi

12.4 Mobilité dans le sol : Non établi

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non établi

12.6 Autres effets néfastes : Aucun

13. SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Les résidus de produits sont à éliminer selon les réglementations locales, nationales et régionales.

13.2 informations complémentaires :

Les enflammettes peuvent être éliminées en toute sécurité par combustion contrôlée dans un incinérateur.

14 SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID = 1944

IMDG = 1944

IATA/ICAO = 1944

14.2 Transport officiel

ADR/RID = produit solide

IMDG = produit solide

IATA/ICAO = produit solide

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID = 4.1

IMDG = 4.1

IATA/ICAO = 4.1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID = III

IMDG = III

IATA/ICAO = III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID = Non établi

IMDG = Non établi comme pollution marine

IATA/ICAO = Non établi

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cf section 2

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADR/RID = Information non disponible

IMDG = Information non disponible

IATA/ICAO = Information non disponible

15 SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1 REGLEMENTATIONS UE

AUTORISATIONS/RESTRICTIONS = inconnues

15.1.2 REGLEMENTATIONS NATIONALES

AUTORISATIONS/RESTRICTIONS = inconnues

15.1.2 SECURITE CHIMIQUE

Non disponible

16 SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes ont été révisées ou contiennent de nouveaux éléments = 1.16

Safety Data Sheets for ingoing ingredients.

Existing ECHA registrar for Parrfine wax (CAS 8002 -74-2). Potassium chlorate (GAS 3811-04-9), Red Phosphorous (GAS 7723-14-0), Calcium Hydroxide (GAS 1305-62-0), Preventol ON extra (GAS 6152 -33-6)

NB : Les informations contenues dans cette publication ou comme autrement fourni aux Utilisateurs sont supposées être précises et sont données en toute bonne foi, mais il est indispensable pour les Utilisateurs de s'assurer de la pertinence du produit pour leur utilisation personnelle. Les eurolitres ne donnent aucune garantie quant à la santé du produit pour n'importe quel but particulier et n'importe quelle garantie impliquée ou la condition (statutaire ou autrement) est exclue à la mesure que l'exclusion est empêchée

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

